



GUIDE D'INFORMATION SUR LES PRODUITS STRUCTURÉS

AVRIL 2018

Sommaire



- 3 Qu'est-ce qu'un produit structuré ?
- 4 Les catégories de produits structurés selon l'objectif recherché
- 5 Les types de produits structurés selon la protection du capital recherchée
- 6 Comment souscrire des produits structurés ?
- 7 Les risques associés aux produits structurés

QU'EST-CE QU'UN PRODUIT STRUCTURÉ ?

Un produit structuré est une combinaison de plusieurs instruments financiers permettant de concilier à la fois la recherche de performance souhaitée par un investisseur et le risque que ce dernier est disposé à assumer.

Un produit structuré est émis par un établissement financier, appelé « Emetteur », sous des formes juridiques diverses par exemple d'Euro Medium Term Note (EMTN).

Ce véhicule financier permet ainsi de poursuivre des objectifs d'investissement très variés et personnalisés : couverture de positions, diversification de portefeuille, perception de revenus, espérance de performance modérée, moyenne ou élevée...

La performance d'un produit structuré dépend en grande partie du choix de son sous-jacent qui peut être une action, une obligation, un indice, un indicateur de marché, un panier de valeurs, une stratégie d'investissement, un taux d'intérêt, un risque de crédit, des matières premières, des devises etc.

La durée d'un produit structuré peut varier de quelques semaines à plusieurs années.

COMMENT EST CONSTRUIT UN PRODUIT STRUCTURÉ ?

Un produit structuré est l'alliage de deux composantes :

Une composante - taux : le placement d'une partie du capital dans un produit de taux avec pour objectif de préserver le capital investi ; par exemple au moyen d'une obligation « zéro coupon ».

Une composante - dérivé : le placement du solde disponible du capital dans un ou plusieurs produits dérivés (option) avec pour objectif d'optimiser la performance du produit.

Quels sont les avantages d'un produit structuré ?

Construit sur-mesure pour répondre aux besoins spécifiques de l'investisseur, le produit structuré présente généralement deux grands avantages :

La flexibilité dans le choix de l'émetteur, des sous-jacents et de la stratégie mise en œuvre, mais aussi dans la durée de vie et le calcul de la formule de remboursement.

La possibilité de garantir partiellement ou totalement le capital : il est possible selon la stratégie anticipée, les circonstances de marché, la durée envisagée et le risque accepté par l'investisseur de prévoir une garantie partielle ou totale du capital à maturité.

Maîtrise du rendement espéré et du risque accepté en fonction des différents scénarios de marché possibles.

LES CATÉGORIES DE PRODUITS STRUCTURÉS SELON L'OBJECTIF RECHERCHÉ

Ces quatre familles de produits structurés offrent des profils de rémunération très différents, en fonction de l'évolution du sous-jacent.

	Les produits de rendement	Les produits de participation	Les produits à effet de levier	Autres types de produits
Objectifs	Recherche de revenu régulier	Accompagner à la hausse l'évolution d'un actif sous-jacent (indice, fonds, panier de valeurs)	Démultiplier les variations d'un actif sous-jacent	Répondre à des objectifs très spécifiques
Exemples de structures	<ul style="list-style-type: none">• Produits à capital garanti• Produit à capital partiellement garanti• Produit à capital protégé	<ul style="list-style-type: none">• Tracker• Tracker avec protection conditionnelle• Tracker asymétrique	<ul style="list-style-type: none">• Tracker x2• Tracker x5• Tracker x10	<ul style="list-style-type: none">• Multi performance• Produit combiné participation / rendement• Produit de couverture (devises, actions)

LES TYPES DE PRODUITS STRUCTURES SELON LA PROTECTION DU CAPITAL RECHERCHÉE

Les variantes sont multiples, voire infinies. Pour autant, quatre catégories de produits coexistent :

Produits à capital garanti :

L'investisseur est assuré de récupérer la totalité du capital initial investi à maturité du produit, indépendamment du niveau du sous-jacent.

- Ce type de produit s'adresse aux investisseurs qui souhaitent protéger leur capital à terme, quelle que soit l'évolution future des marchés, plutôt que de privilégier la performance.

Produits à capital protégé :

Le capital initial voire les gains sont protégés sauf en cas de réalisation d'un événement prédéfini de marché. Par exemple l'investisseur retrouve 100% du capital initial si à maturité le niveau du sous-jacent est au-dessus d'un certain seuil : la barrière de protection du capital. Si le niveau du sous-jacent à maturité est en dessous du seuil de cette barrière, alors l'investisseur perd tout ou partie de son capital.

- Ce type de produit s'adresse aux investisseurs qui acceptent une garantie conditionnelle du capital initial au bénéfice d'une performance potentielle améliorée.

Produits à capital partiellement garanti :

Une fraction à définir du capital est garantie dès le départ et en cours de vie. Par exemple le capital est garanti à tout moment à 90% quelle que soit l'évolution du sous-jacent.

- Ce type de produit s'adresse aux investisseurs qui acceptent une perte limitée sur leur capital.

Produits sans garantie en capital :

Le capital et les gains sont totalement à risque sans garantie. Ils anticipent un comportement particulier du sous-jacent. Si cette anticipation se réalise, la performance sera démultipliée (effet de levier). A contrario, l'investisseur peut rapidement perdre la totalité du capital initial investi sans percevoir aucune rémunération.

- Ce type de produit s'adresse aux investisseurs qui acceptent une perte potentielle totale sur leur capital.

COMMENT SOUSCRIRE DES PRODUITS STRUCTURÉS ?

Les investisseurs qui remplissent les conditions d'éligibilité peuvent accéder à cette classe d'actif auprès de Natixis Wealth Management de plusieurs manières :

Au travers d'un mandat de gestion conseillée :

Le client souhaite disposer des conseils de la banque avant de se déterminer mais aussi conserver la décision d'investissement. Si le client décide de souscrire un produit qui lui a été conseillé par la banque, il signe un document de souscription détaillant les paramètres contractuels de fonctionnement du produit.

Au travers d'un mandat de gestion discrétionnaire personnalisé :

Le client qui souhaite investir une partie de son mandat de gestion dans un ou plusieurs produits structurés respectant des contraintes particulières doit le spécifier lors de la signature du mandat de gestion. Le choix des produits structurés qui rejoindront cette poche d'investissement sera alors du ressort exclusif de la banque tout en respectant les contraintes d'investissement spécifiées et une diversification suffisante.

Au travers d'un mandat de gestion discrétionnaire profilé dédié aux produits structurés :

Le client qui souhaite confier de manière discrétionnaire à la banque une partie de ses avoirs afin de les gérer de manière exclusive en produits structurés pourra alors signer un Mandat de Gestion Discrétionnaire dédié aux produits structurés. La stratégie globale d'investissement et le choix des produits seront du ressort exclusif des gérants tout en respectant les contraintes de diversification contractuelle: poids par ligne, poids des émetteurs, poids des devises.

Quels frais pour les produits structurés ?

Selon le mode de commercialisation, l'intermédiation de la banque est rémunérée sous la forme :

de frais transactionnels appliqués au nominal de souscription
ou
d'une commission de distribution intégrée au prix du produit (Up Front)

A l'instar des autres transactions financières sur titres, en souscrivant un produit structuré, l'investisseur réglera également les droits de garde et la commission de gestion (si les transactions interviennent dans le cadre d'un mandat de gestion).

LES RISQUES ASSOCIÉS AUX PRODUITS STRUCTURÉS

Voici une synthèse non exhaustive des différents risques liés aux produits structurés :

Risque de marché : les produits structurés peuvent être sujets à des risques élevés car les sous-jacents subissent constamment les variations de marché.

Risque sur la garantie du capital : Les produits à capital garanti (partiellement ou totalement) permettent de limiter, voire d'éliminer le risque de perte en capital. Toutefois, la garantie en capital ne vaut, souvent, qu'à la date de maturité du produit. Si l'investisseur souhaite céder le produit avant cette date, il accepte de subir une perte éventuelle sur son capital.

Les produits à capital non garanti ou les produits à capital protégé sont destinés aux investisseurs qui sont prêts à accepter de perdre toute ou partie du capital initial investi à la date de remboursement en cas d'évolution défavorable du sous-jacent.

Risque d'émetteur : les produits structurés ne sont pas protégés en cas d'insolvabilité (défaut) de l'émetteur. Le choix de l'émetteur en fonction de sa note de crédit (rating) est donc un critère important dans la sélection d'un produit structuré.

Risque de liquidité : La liquidité des produits structurés est entièrement dépendante de l'émetteur qui organise contractuellement le prix de revente. Dans certaines circonstances exceptionnelles (défaut de l'émetteur, crise de liquidité ...) ces produits peuvent n'offrir qu'une liquidité très faible, voire nulle ou être repris à des conditions de prix très dégradées.

Risque de valorisation : les produits structurés sont la combinaison de plusieurs composantes. Leur valorisation en cours de vie est donc affectée par de nombreux paramètres. Pour juger de la valorisation en cours de vie du produit, l'analyse seule de l'évolution du sous-jacent ne suffit pas, il est nécessaire de valoriser chacune des composantes en fonction des paramètres du marché (volatilité, niveaux des taux ...).

Risque d'effet de levier : l'effet de levier éventuellement attaché au produit structuré peut amplifier très fortement à la fois le rendement et le risque en capital du produit.

AVERTISSEMENT

Ce document est établi à l'attention exclusive de ses destinataires: il ne peut être reproduit, distribué ou transmis à un tiers, sans autorisation préalable écrite de Natixis Wealth Management Luxembourg .

Le présent document est communiqué à titre d'information uniquement: les informations contenues dans ce document ne sauraient en aucun cas constituer de la part de Natixis Wealth Management Luxembourg une offre, une sollicitation, une recommandation personnalisée ou un conseil en investissement, portant sur un produit ou un service d'investissement.

La responsabilité de Natixis Wealth Management Luxembourg ne saurait être engagée, à quelque titre que ce soit, en raison des informations contenues dans ce document ou de l'utilisation qui en serait faite par son destinataire. Notamment, Natixis Wealth Management Luxembourg ne garantit pas l'exhaustivité, l'actualité, la pertinence ou l'exactitude des informations qui y sont reprises.

Tout investissement doit être apprécié au regard de la situation financière, juridique et fiscale de l'investisseur ainsi que de ses objectifs, expériences d'investissements et, plus généralement, son profil d'investisseur. Tout investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses conseils juridiques, fiscaux et autres professionnels compétents.

Il est rappelé que tout investissement sur les marchés financiers peut être soumis à des fluctuations pouvant se traduire par une perte plus ou moins importante du capital investi. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Natixis Wealth Management Luxembourg - 51 avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg RC Luxembourg n° B 32 160

www.wealthmanagement.natixis.com

Etablissement de crédit agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (Luxembourg)

Achévé de rédiger le 19 avril 2018